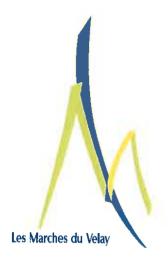
Le 24 juin 2015



Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 15 juin 2015

Le lundi 15 juin 2015, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 8 juin par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

ETAIENT PRESENTS:

Mairie de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOL Madame Jeanine GESSEN Monsieur Jean-Pierre MONCHER Mme Bernadette TENA-CLAVIER

Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur François BERGER avec un pouvoir de Monsieur Rémy GUICHERD, excusé Monsieur Eric PETIT

Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Luc JAMON

Monsieur Jean-Paul LYONNET

Madame Béatrice LAURENT-BARDON avec un pouvoir de Madame Christelle MICHEL-DELEAGE, excusée

Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON

Monsieur Florian CHAPUIS

Madame Françoise DUMOND avec un pouvoir de Monsieur Mathieu FREYSSENET, excusé

Madame Christine PETIOT

Monsieur Robert VALOUR

Mme Annie VEROT-MANGIARACINA

Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET avec un pouvoir de Madame Valérie GIRAUD, excusée

Madame Ghislaine BERGER

Monsieur Yves BRAYE

Monsieur Antoine GERPHAGNON

Mme Isabelle GAMEIRO

Monsieur Didier ROUCHOUSE

Monsieur David MONTAGNE

Mairie de Saint-Pal de Mons:

Monsieur Patrick RIFFARD

Madame Maryvonne MASSARDIER

Monsieur Patrice MOUNIER avec pouvoir de Madame Laure CHANTELOUBE, excusée

Mairie des Villettes :

Monsieur Louis SIMONNET Monsieur Marc PREBET

ETAIENT EXCUSES:

Madame Karen JAY, Monsieur Rémy GUICHERD, Madame Christelle MICHEL-DELEAGE, Monsieur Mathieu FREYSSENET, Madame Valérie GIRAUD, Madame Laure CHANTELOUBE,

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION:

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services

Monsieur Alexandre PEYRARD, responsable Enfance Jeunesse, Musique et Danse

Monsieur Olivier PANGAUD, responsable des Affaires Economiques

Louis SIMONNET, Président, procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire et cite les pouvoirs donnés par les élus absents à d'autres élus du Conseil.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 12 mai 2015

Monsieur SIMONNET soumet le compte-rendu de la séance du 12 mai à l'approbation du Conseil. En l'absence de remarques, ce compte-rendu est approuvé.

Madame Béatrice LAURENT est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur SIMONNET indique qu'en raison de difficultés de dernière minute, il demande le retrait du point n° 7.

Il tient également à évoquer le drame que vient de connaître la commune de Bas en Basset avec la disparition tragique de 3 jeunes de la commune.

Il fait part de son soutien au Maire dans cette période difficile.

Il indique que, plus que jamais, des actions de prévention auprès des jeunes doivent être mises en place.

Il propose à l'assemblée d'observer une minute de silence.

<u>1 Economie : Appel à projet « Accueil de nouvelles populations en Auvergne » - Candidature au PETR Jeune Loire</u>

Jean PRORIOL, Vice-Président, présente la candidature du PETR Jeune Loire qui nécessite une délibération de soutien des structures membres.

Cette candidature vise à soutenir financièrement les actions de développement en faveur des politiques d'accueil de nouvelles populations dans le Massif Central.

Ces actions sont matérialisées dans la Cellule Economique du PETR autour de 3 axes stratégiques :

- La consolidation du réseau et le développement du partenariat
- L'intégration et l'adaptation de la politique d'accueil aux spécificités du territoire
- Le développement et le perfectionnement des outils et des compétences de la politique d'accueil du Pays

L'agrément de cette candidature permettrait l'obtention d'une subvention à hauteur de 60 % du fonds Massif sur le poste d'animateur économique du PETR.

Le Conseil approuve à l'unanimité la candidature du PETR Politique d'accueil de nouvelles populations dans le Massif Central.

2 - Avenant n° 3 à la promesse de vente conclue avec l'EURL Chavanon 7 M

Jean PRORIOL présente l'avenant à conclure avec l'EURL Chavanon 7 M en vue de la réduction de l'assiette de la promesse de vente correspondant à deux parcelles vendues directement par la Société :

- Une partie du lot 7 d'une surface de 688 m2 à la Société Akkuyu
- Une autre partie du lot 7 d'une surface de 1 023 m2 vendue à la Société « Au petit Primeur ».

Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition d'avenant.

3 - Rapport d'activité 2014 « Ordures Ménagères »

François BERGER, Vice-Président chargé du Développement Durable, présente le rapport d'activité de la Collecte au moyen d'un power-point.

Il souligne la baisse des apports d'ordures ménagères (- 2%) toutes catégories confondues (collecte résiduelle, collecte sélective, déchetteries...).

Il souligne également la progression du tri sélectif pour l'année 2014.

Il indique, par ailleurs, que la qualité du tri a tendance à se dégrader et que des actions d'optimisation sont à entreprendre notamment sur la collecte du carton.

Robert VALOUR intervient en soulignant que ce rapport permet de mesurer en année pleine et pour la première fois, l'impact de la collecte sélective.

Il indique que le rapport des tonnages triés sur l'ensemble des tonnages collectés parait bon. Il souligne les excellents résultats des déchetteries réalisées ces dernières années qui sont les plus modernes de Haute-Loire.

Il constate cependant un coût de collecte un peu élevé notamment sur la collecte des cartons.

Jean-Paul LYONNET souligne aussi les bons résultats du tri sélectif.

Concernant le SYMPTTOM, il évoque les travaux qui ont été réalisés sur la déchetterie d'Yssingeaux.

Il fait part aussi d'un projet du Lycée public concernant le pré-tri des ordures ménagères du Lycée et évoque les projets de recyclage de plastique développé par la Société Barbier et ses conséquences sur la modification à avoir des consignes de tri.

Concernant le site de Perpezoux, il fait part de son souci concernant la baisse du tonnage enfoui.

Gyslaine BERGER évoque l'accueil des déchets des artisans en déchetterie et les horaires d'ouvertures contraints ne leur permettant pas d'accéder à l'installation.

Le Conseil prend acte de ce rapport.

4 - Fonds de péréquation Intercommunale et Communale - Répartition dérogatoire de la contribution de l'Ensemble Intercommunal des Marches du Velay

Luc JAMON, Vice-Président en charge des Finances et de la Prospective, présente la proposition de répartition FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) qui met à la charge, dans ses règles dites de droit commun, une contribution de l'Ensemble Intercommunal (communes et communautés) de 332 688 € (soit 112 158 € pour la CCMV et 220 530 € pour les communes membres).

Il indique que, compte-tenu de la hausse du montant de l'enveloppe péréquée au niveau national, le montant de la contribution est en hausse par rapport à 2014.

Il propose, comme pour les années précédentes, que le Conseil adopte le principe de répartition dérogatoire « dit libre » en faisant supporter la contribution intégralement à la Communauté de Communes.

Dominique FREYSSENET tient à souligner l'esprit de solidarité que met en œuvre la Communauté de Communes avec ses communes.

Il indique que cette disposition doit être bien comprise par tous.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la répartition dite « libre » du FPIC qui met à charge de la CCMV l'Intégralité du FPIC de l'ensemble intercommunal soit 332 688 €.

<u>S - Auvergne + Contractualisation - Détermination de la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations - Modification des statuts de la CCIMV</u>

Luc JAMON, Vice-Président en charge des Finances et de la Prospective présente la liste des opérations proposées au titre du contrat Auvergne + conclue avec la Région. Il indique que le tableau des opérations précise la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations dans le précédent examen dans la séance du 12 mai.

Il ajoute que la désignation de la CCMV en qualité de maître d'ouvrage de certaines opérations nécessite la modification des statuts pour que celle-ci soit en mesure de conduire les opérations.

Il propose donc une modification des statuts de la CCMV pour y intégrer les actions de développement numérique d'intérêt communautaire comprenant l'économie et le tourisme, l'enseignement du 1^{er} degré et le réseau des médiathèques.

Un vaste débat s'engage sur la question de l'accès à la fibre optique des entreprises situées sur les zones d'activité économique.

Jean PRORIOL, Vice-Président Indique qu'il organisera une réunion de la Commission Economique sur ce sujet.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la liste des actions soumises à la contractualisation avec la Région au titre du Contrat Auvergne +

La modification des statuts de la CCMV pour y adjoindre : « Les actions de développement numérique d'intérêt communautaire » comprenant l'économie et le tourisme, l'enseignement du 1^{er} degré et le réseau des médiathèques.

6 - Etude préalable en vue d'un rapprochement avec la Communauté de Communes de Rochebaron à Chalancon - Demande de subvention DETR

Le Président fait part des contacts pris à l'initiative des élus de la Communauté de Communes de Rochebaron à Chalancon en vue d'un rapprochement.

Il précise qu'en raison de son intérêt, une étude préalable portant sur les compétences, la gouvernance et les finances a été décidée.

Il indique que le coût total de l'étude est de 7 800 € TTC et qu'elle est éligible à la DETR.

Le Conseil communautaire approuve la réalisation de cette étude et autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Président,

Louis SIMONNET

Monistrol sur Loire, La Secrétaire,

Béatrice LAURENT